

### **Visite du Pape : déplacement « apostolique » ou immixtion politique ?**

Le Collectif Laïque National, attaché à la loi de 1905, n'oublie pas que la visite du Pape en France et les manifestations publiques qui l'ont accompagnée relèvent du libre exercice des cultes. Néanmoins, il ne peut que regretter qu'à cette occasion, le principe de « séparation des Eglises et de l'Etat », fondement de la laïcité de la République, ait été malmené.

L'occupation spectaculaire de l'espace public par une seule religion et la monopolisation 4 jours durant d'une chaîne TV de service public interrogent.

Le Collectif dénonce particulièrement la tribune offerte au chef de l'Eglise catholique pour interférer directement dans la vie publique en France :

- Détournement de la laïcité par l'adjectif « juste » *« pour que l'État et les institutions religieuses dialoguent ensemble et unissent leurs forces au service du bien commun »*. Autrement dit remplacer la « séparation » par son contraire : un nouveau Concordat ?
- Dénonciation des lois de la République sur l'IVG et l'aide active à mourir, au nom d'un « droit à la vie » négateur des droits des femmes et des hommes de pouvoir librement et dignement disposer de leur corps durant toute leur vie jusqu'à son terme ;
- Insistance sur le rôle de l'école catholique, abusivement présentée comme d'intérêt public, et choix d'une rencontre avec une école hors contrat : manifestement, la loi Debré ne suffit plus à l'Eglise.

Le Collectif s'interroge également sur l'usage des deniers publics. Par exemple, s'il est vrai que les 27 Millions d'Euros engagés par l'Eglise doivent être couverts par des dons privés, on rappellera que les donateurs bénéficient d'une réduction d'impôt sur le revenu de 66% du montant versé (plafonné). Il s'agit d'une subvention de l'Etat à un culte contraire à la loi de 1905.

Le Collectif déplore que la République ait consacré à cette visite papale des moyens et une pompe dont aucun chef d'Etat ne bénéficie d'ordinaire. C'est accorder à un seul culte une faveur inconnue de tous les autres, et disproportionnée au regard de sa représentativité sociale. C'est condamner à l'invisibilité la majorité des Français, qui ne partage pas de conviction religieuse.

Fait à Paris, le 02 octobre 2026

## LES ASSOCIATIONS SIGNATAIRES

|                                                                                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Agir pour la Laïcité et les valeurs républicains                                     |
| Association Européenne de la Pensée Libre (A.E.P.L.)                                 |
| Association Laïcité-Liberté                                                          |
| Chevalier de la Barre (Le)                                                           |
| Comité - Laïcité - République                                                        |
| Comité de réflexion et d'action laïque - CREAL76                                     |
| Egalité, Laïcité, Europe - EGALE                                                     |
| Fédération Nationale des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (D.D.E.N.) |
| Grand Orient de France                                                               |
| Grand Orient Latino Américain                                                        |
| Grande Loge Mixte Universelle                                                        |
| Laïcité 18                                                                           |
| Ligue du Droit International des Femmes (la) - (L.D.I.F.)                            |
| Observatoire de la Laïcité de Saint-Denis (OLSD)                                     |
| Union des Familles Laïques - (U.F.A.L.)                                              |
| Unité Laïque                                                                         |